

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

27 avril 1917

Les divers bourgmestres de l'agglomération bruxelloise ont, je l'ai dit en son temps, refusé de délivrer aux Allemands les listes des ouvriers chômeurs, destinées, ainsi qu'on sait, à être transformées aussitôt en liste de proscription. L'ennemi a tiré parti de ce refus pour battre monnaie et a infligé aux communes en cause les amendes suivantes : Bruxelles, 12.000 marks ; Molenbeek et Anderlecht, chacune 8.000 marks ; Ixelles, Saint-Gilles et Schaerbeek, 5.000 marks ; Uccle, Laeken, Etterbeek, Auderghem et Boitsfort, 2.000 marks ; Saint-Josse, 3.000 marks.

Les bourgmestres ont été tenus personnellement responsables du paiement de ces amendes, sous peine de prison.

(pages 296-297)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en disent à la date du 2 mai (19170502) Louis GILLE, Alphonse OOMS et Paul DELANDSHEERE dans **50 mois d'occupation allemande**. Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Voir aussi le 27 octobre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161027%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>